



PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mercredi le 1^{er} juin 2016

Épicerie fin Le meilleur pour la faim
126, boul. Saint-Germain Est, Rimouski
19h30

Étaient présent-e-s :

Annie Cayouette
Fanny Allaire-Poliquin
Jacques Chauvette
Mylène Blanchette
Sarah Charland-Faucher
Jean-François Fortin
Jade Cloutier
Michel Séguin
Jean-Pierre Perouma
Catherine Berger
Noémi Côté

Isabelle Deschênes
Jeanne Leclerc
Jeanne d'Arc Gagnon
Sœur Yvonne Cormier
Marie-Soleil C. Paquette
Édes Paradis
Marianne Denis
Roselyne Leclerc
Mathieu Rodrigue
Michel Robert

1. Ouverture de la réunion

Catherine Berger, présidente sortante du conseil d'administration, accueille les membres présents et procède à la vérification du quorum. Elle précise que la présente réunion de l'assemblée générale annuelle ne respecte pas les délais prescrits par les règlements généraux de l'organisme. Le délai est dû à une modification des pratiques de l'organisme, dont l'année financière a été ramenée à l'année civile lors de la précédente AGA.

Aucun membre présent ne s'opposant à la tenue de l'AGA malgré ce retard, la réunion peut avoir lieu. Celle-ci débute à 19h35.

2. Élection d'un-e président-e et d'un-e secrétaire d'assemblée

Catherine Berger demande une proposition pour élire un-e président-e et un-e secrétaire d'assemblée. Il est proposé par Annie Cayouette, appuyée par Catherine Berger et résolu unanimement de nommer Pierre-Louis Fortin-Legrès président d'assemblée.

Il est proposé par Youla Bourguin, appuyée par Fanny Allaire-Poliquin et résolu unanimement de nommer Catherine Berger secrétaire d'assemblée.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre Louis Fortin-Legris procède à la lecture de l'ordre du jour. Il mentionne que compte tenu du libellé des règlements généraux relatifs aux procédures d'élection, on devrait plutôt lire au point 8a) : Élection d'un-e président-e et de deux scrutateurs ou scrutatrices d'élection.

Il est proposé par Michel Séguin, appuyé par Annie Cayouette et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec la modification proposée.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA du 14 juin 2015

Pierre Louis Fortin-Legris procède à la lecture du procès-verbal. On souligne qu'une erreur s'est glissée au point 5, où on aurait plutôt dû lire : « lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2014 ». Il est proposé par Youla Bourgoïn, appuyée par Sarah Charland-Faucher et résolu unanimement d'adopter le PV avec la modification proposée.

5. Rappel de l'historique et de la mission du CIBLES

Pour le bénéfice des nouveaux membres présents, Catherine Berger rappelle la mission de l'organisme et retrace les réalisations marquantes des dernières années.

6. Présentation du rapport d'activités 2015 et perspectives 2016

Youla Bourgoïn présente le rapport d'activités 2015.

Jean-François Fortin propose une motion de félicitations aux membres du conseil d'administration pour les réalisations de la dernière année. La motion est adoptée à l'unanimité.

En termes de perspectives, Catherine Berger explique que l'organisme a appris récemment l'obtention d'un financement pour le projet « En route vers l'égalité » octroyé par le Fonds d'éducation et d'engagement du public à la solidarité internationale (FEEPSI) par le Ministère des relations internationales du Québec via l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI). Une ressource sera embauchée pour une période de 9 mois à compter d'août prochain afin de coordonner ce projet, dont Fanny Allaire-Poliquin présente les grandes lignes.

Le CIBLES a également appris qu'il pourrait encore compter cette année sur le financement de Services Canada dans le cadre du programme Emploi d'été Canada. L'étudiante entrera en poste le 6 juin prochain et travaillera notamment sur la mobilisation bas-laurentienne en vue du Forum social mondial.

L'organisme a également été approché pour collaborer au projet El Camino Honduras, initié par un groupe de citoyens qui souhaitent offrir une expérience d'initiation à la solidarité internationale à des étudiants de l'école Paul-Hubert. Le CIBLES envisage de contribuer à ce projet jusqu'à la réalisation sur le terrain à l'été 2017.

7. Présentation des états financiers 2015 et du budget 2016

Youla Bourgoïn, trésorière du CIBLES, explique les états financiers aux membres. Ceux-ci ont fait l'objet d'une mission de vérification par M. Gilles Pardiac, CMA, CPA (Rimouski). La trésorière esquisse également les grandes lignes du budget de l'organisme pour l'année 2016.

8. Élection au conseil d'administration

a) Élection d'un-e président-e d'élection et de deux scrutateurs/scrutatrices

Il est proposé par Annie Cayouette, appuyée de Mylène Blanchette, que Sarah Charland-Faucher soit désignée présidente d'élection. Il est proposé par Youla Bourgoïn, appuyée de Mathieu Rodrigue, que Mylène Blanchette

soit désignée scrutatrice. Il est proposé par Annie Cayouette, appuyée de Jade Cloutier, que Jacques Chauvette soit désigné scrutateur.

b) Période de mise en candidature

Six des sept postes sont en élection. Lors de la dernière assemblée générale, trois administratrices ont été élues pour des mandats de deux ans en 2015: Annie Cayouette, Isabelle Potvin et Maude Roy-Chabot. Ces deux dernières ont démissionné depuis. Les mandats des membres du conseil d'administration suivant arrivent à échéance : Catherine Berger, Youla Bourgoin, Pierre-Louis Fortin-Legris et Kathy Rioux. Ces deux derniers ne comptent pas se présenter de nouveau. Fanny Allaire-Poliquin a été cooptée en novembre dernier.

Sarah Charland-Faucher ouvre la période de mise en candidature.

Pierre-Louis Fortin-Legris propose Jade Cloutier.
Youla Bourgoin propose Roselyne Leclerc.
Annie Cayouette propose Jean-Pierre Perouma.
Fanny Allaire Poliquin propose Noémi Côté.
Catherine Berger propose Marianne Denis.
Mathieu Rodrigue propose Catherine Berger.
Catherine Berger propose Youla Bourgoin.
Pierre-Louis Fortin-Legris propose Fanny Allaire-Poliquin.
Roselyne Leclerc propose Mathieu Rodrigue.

Jade Cloutier accepte.
Roselyne Leclerc accepte.
Jean-Pierre Perouma accepte.
Noémi Côté accepte.
Marianne Denis refuse.
Catherine Berger accepte.
Youla Bourgoin accepte.
Fanny Allaire-Poliquin accepte.
Mathieu Rodrigue refuse.

c) Élection des nouveaux membres du conseil d'administration

Le nombre de candidat-e-s étant supérieur au nombre de postes disponibles, les membres procèdent à un vote secret. Les scrutateurs dépouillent ensuite les bulletins de vote et la présidente d'élection annoncent le résultat suivant :

Jade Cloutier est élue pour un mandat de 2 ans.
Roselyne Leclerc est élue pour un mandat de 2 ans.
Jean-Pierre Perouma est élu pour un mandat de 2 ans.
Catherine Berger est élue pour un mandat de 2 ans.
Youla Bourgoin est élue pour un mandat de 2 ans.
Fanny Allaire-Poliquin est élue pour un mandat de 2 ans.

Jeanne D'Arc Gagnon propose une résolution pour la destruction des bulletins de vote.
L'assemblée félicite le nouveau conseil d'administration.

9. Proposition de modification aux règlements généraux

Catherine Berger explique les modifications proposées aux règlements généraux.

Article 5 – Type de membres

Proposition: Modifier l'article 5 de manière à ce qu'il y ait 3 catégories de membres, à savoir les membres individuels, les membres corporatifs et les membres honoraires.

Article 14 – Rôle et responsabilités de l'exécutif

Proposition: Retirer le nombre d'heures à consacrer à la tâche pour chacun des postes de l'exécutif.

Article 15.1 - Moment de la tenue de l'AGA

Proposition: Remplacer 90 jours par 120 jours (après la fin de l'exercice financier).

Article 15.4 – Avis de convocation et délais

Proposition: Modifier le texte pour prévoir un envoi de l'avis de convocation par courriel.

Dénomination du CIBLES

Proposition: Uniformiser le nom du CIBLES dans le texte: Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (sans majuscules).

Les modifications proposées sont présentée dans un tableau qui est remis aux membres présents et dont une copie est jointe en annexe du présent procès-verbal.

Il est proposé par Fanny Allaire-Poliquin, appuyé par Roselyne Leclerc, d'adopter les modifications proposées aux règlements généraux.

10. Avis de motion

Catherine Berger annonce que le conseil d'administration souhaite déposer un avis de motion afin de poursuivre le travail de modernisation des règlements généraux. Les modifications visées sont les suivantes :

- Féminisation du texte (rédaction non-sexiste)
- Allègement des descriptions de fonctions
- Corrections de coquilles

Des propositions seront soumises à la prochaine assemblée générale annuelle.

11. Varia

- a) Michel Robert mentionne qu'un comité issu du Forum social bas-laurentien travaille à la **mobilisation de la population régionale vers une participation au Forum social mondial** qui se tiendra à Montréal du 9 au 14 août prochain. Il invite les personnes présentes à y participer.
- b) Annie Cayouette annonce des représentations du **documentaire « Demain »** au cinéma Lido le lundi 6 juin.

12. Levée de l'assemblée

Michel Séguin propose la levée de l'assemblée à 21h48.

Annexe

Article 5 - Membres	
Version originale	Modification proposée
<p>Les membres de l'organisation sont des particuliers, des organismes et des membres honoraires perpétuels.</p> <p>(a) Membre de plein droit - Personne, société de personnes, société, agence ou autre groupe qui appuie les objets de l'organisation et qui réside au Canada.</p> <p>(b) Membre associé – Toute personne intéressée – autre qu'un membre de plein droit – peut devenir membre associé aux conditions que le conseil d'administration détermine.</p> <p>(c) Membre honoraire – Personne qui, de l'avis du conseil d'administration, a rendu à l'organisation des services méritoires.</p> <p>5.1 Pouvoir des membres</p> <p>5.1.1 Chaque membre de plein droit a une voix pour chaque question examinée à une assemblée extraordinaire ou générale des membres.</p>	<p>Le CIBLES reconnaît trois catégories de membres, à savoir : les membres individuels, les membres collectifs et les membres honoraires.</p> <p>Est membre individuel du CIBLES toute personne physique intéressée aux buts et aux activités de l'organisme qui en fait la demande et qui répond aux critères d'admission établis par résolution du conseil d'administration. La personne membre a le droit de participer à toutes les activités du CIBLES, de recevoir les avis de convocation aux assemblées des membres, d'assister à ces assemblées et d'y voter. Elle est éligible à siéger au sein du conseil d'administration du CIBLES.</p> <p>Est membre corporatif du CIBLES toute personne morale, incluant tout organisme public, société de personnes ou institution d'enseignement, intéressée aux buts et aux activités du CIBLES dont la mission ou les activités ne vont pas à l'encontre des intérêts du CIBLES, qui en fait la demande et qui répond aux critères d'admission établis par résolution du conseil d'administration. Le membre corporatif doit déléguer une personne physique laquelle jouit, à titre de déléguée, de tous les droits et pouvoirs accordés par le présent règlement aux membres individuels du CIBLES. La personne déléguée est considérée comme une personne issue de la personne morale; celle-ci n'est pas considérée comme porte-parole de l'organisation qui l'a déléguée.</p> <p>Elle perd ses droits de membre actif de l'organisme advenant :</p> <ul style="list-style-type: none">- son départ de la personne morale qui l'a désigné; ou- le retrait ou la radiation du membre corporatif qui l'a désigné. <p>Le conseil d'administration peut nommer membre honoraire toute personne physique qui aura manifesté son appui pour les buts poursuivis par le CIBLES de façon exceptionnelle.</p> <p>Les membres honoraires peuvent participer aux activités du CIBLES et assister aux assemblées des membres, avec droit de parole, mais elles et ils n'ont pas le droit de voter lors de ces assemblées. Les membres honoraires ne sont pas tenus de verser une cotisation à l'organisme.</p>

	<p style="text-align: center;">5.1 Pouvoir des membres</p> <p style="text-align: center;">5.1.1 Chaque membre a une voix pour chaque question examinée à une assemblée extraordinaire ou générale des membres.</p>
<p>Article 14 -Dirigeants de l'organisation 14.1.3, 14.2.3, 14.3.3, 14.4.3 et 14.5.3 : Exigences pour les fonctions de : administrateur, président, secrétaire, trésorier et vice-président :</p>	
Version originale	Modification proposée
Consacrer (5 à 8) heures par mois à la charge (préparation des réunions du conseil d'administration, travaux comités réunions) ;	Retrait de cette exigence des règlements généraux.
<p>Article 15.1 - Moment de la tenue de l'AGA</p>	
Version originale	Modification proposée
L'assemblée générale annuelle a lieu dans les quatre-vingt dix (90) jours de la fin de l'exercice financier.	L'assemblée générale annuelle a lieu dans les cent-vingt (120) jours de la fin de l'exercice financier.
<p>Article 15.4 – Avis de convocation et délais</p>	
Version originale	Modification proposée
Un avis de l'heure, du jour et du lieu de l'assemblée est donné à chaque membre au moyen d'une <u>lettre franche de port</u> . L'avis aux membres, aux administrateurs ou aux dirigeants est expédié à la dernière adresse consignée dans les livres de l'organisation.	Un avis de l'heure, du jour et du lieu de l'assemblée est donné à chaque membre au moyen d'un <u>courriel</u> . L'avis aux membres, aux administrateurs ou aux dirigeants est expédié à la dernière adresse consignée dans les livres de l'organisation.
<p>Dénomination du CIBLES</p>	
Uniformiser le nom du CIBLES dans le texte: Carrefour international bas-laurentien pour l'engagement social (sans majuscules).	